



M A I R I E  
DE  
SAINT-MARTIN-EN-GÂTINOIS

3, Grande-Rue  
71350

Téléphone-répondeur 03 85 91 81 73

## PROCES VERBAL

### Séance du conseil Municipal du 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt huit mars à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal à la Mairie sous la Présidence de Monsieur CHATRY Georges,

**Présents :** Messieurs LAUQUIN Gérard- CHATRY Georges- CHATRY Julien- LAUQUIN Cyrille- ROBLET Jean-Paul - ACHAIN Etienne- Madame- FAIVRE Violaine

**Absents :** ROUSSOT Christelle - SAUNOIS Ludovic – Madame AUBLANC Véronique (procuration à ACHAIN Etienne).

**Secrétaire de séance :** ROBLET Jean Paul

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, le Procès-Verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.  
Monsieur ROBLET Jean-Paul est nommé secrétaire de séance.

#### Approbation du Compte financier Unique

Il est proposé au Conseil Municipal les comptes ci- dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	16 256.91 €	128 577.54 €	144 843.45 €
<b>Dépenses</b>	6 077.40 €	114 947.15 €	121 024.55 €
<b>Résultat</b>	10 188.51 €	13 630.39 €	23 818.90 €

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de SAINT MARTIN EN GATINOIS

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Affectation des Résultats

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges CHATRY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, vote les affectations de résultats ci-dessous :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉVERSE (1068)	46 981.63 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	72 380.15 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) déficit	993.63 €

#### Subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

AMICALE DONNEURS DE SANG VERDUN SUR LE DOUBS	40.00 €
ASS PARENTS ELEVES COLLEGE DE VERDUN SUR LE DOUBS	120.00 €
COOP SCOLAIRE MATERNELLE ALLEREY SUR SAONE	160.00 €
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE ALLEREY SUR SAONE	240.00 €
FOOTVALL CLUB VERDUNOIS	40.00 €
GROUPE ETUDE HISTORIQUE VERDUN SUR LE DOUBS	40.00 €
L'ART ET LA CRAIE	40.00 €
LASAIN MARTINOISE	2000.00 €
LES AMIS DU BLE ET DU PAIN	40.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers VERDUN SUR LE DOUBS	40.00 €
Harmonie de VERDUN SUR LE DOUBS	40.00 €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024 article 65748.

#### Fiscalité directe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de **maintenir** les taxes foncières bâti (28.60 %), non bâti (27.85 %) et 15.58% concernant la taxe d'habitation (résidence secondaire). Il est à noter que les services de l'Etat ont augmenté une nouvelle fois les bases ce qui impactera les taxes des citoyens, malgré le maintien des taux par la collectivité.

## Taux de fongibilité des crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a procédé à des virements de crédits de chapitre à chapitre si nécessaire dans la limité de 7.5 % des dépenses effectués l'année précédente.

## Budget 2025

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges CHATRY vote les propositions nouvelles du Budget primitif 2025 :

### Investissement

Dépense	149 343.63 €
Recette	149 343.63 €

### Fonctionnement

Dépenses	194 780.15 €
Recettes	194 780.15 €

### Travaux Voirie :

Le conseil municipal décide de réaliser un busage avec pose de regard route du bois Brulé, et retient l'entreprise CORDIER pour un montant de 7569 € HT. Ces travaux seront réalisés en 2026.

### Approbation de la modification des statuts de la CC Saône Doubs Bresse en date du 18 février 2025 :

Suite à la fusion des communes de Verdun sur le Doubs et de Ciel, le siège de la Communauté de communes sera à VERDUN-CIEL

### Transport scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE l'avenant de la convention de transport scolaire avec la région Bourgogne Franche Comté pour l'année scolaire 2025-2026.

### Affouages

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le forfait par affouagiste pour cette année 2024-2025, et de le fixer à 170 € par affouagistes, suite au désistement d'un affouagiste.

### Divers

- Présentation Intramuros

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Le secrétaire de séance  
Monsieur ROBLET Jean-Paul

Le Maire  
Monsieur CHATRY Georges

